



Nathalie LACUEY

Secrétaire académique du SNEP FSU Bordeaux  
nath.lacuey33@gmail.com



À l'heure où les résultats des différents concours d'enseignants vont être annoncés, l'analyse partagée par de nombreuses organisations syndicales décrit une crise du recrutement dans des proportions qui menacent gravement la continuité du service public d'éducation.

Rue de Grenelle, on affiche pourtant une sérénité sans faille, assurant que les élèves auront bien un professeur devant eux à la rentrée, se vantant même d'avoir anticipé le calibrage !

Après avoir refusé de communiquer le nombre d'inscrits aux différents concours, le ministère justifie la baisse de candidat-es par la réforme de la formation qui acte le passage du concours en fin de Master 2. Si cet effet peut être considéré, la cause profonde est ailleurs. La baisse d'attractivité du métier générée est bien réelle. Les futurs professeurs savent

qu'ils seront confrontés à des classes surchargées, à des élèves en difficultés sociales et psychologiques, à de graves difficultés de mutation, de même qu'à un manque de soutien et de considération de l'institution parfois même des familles. A ces difficultés s'ajoutent cinq années de réformes Blanquer prescriptives et autoritaires, remettant en cause libertés pédagogiques, professionnalisme, et sens du métier. Le sentiment de maltraitance est omniprésent. La rémunération se révèle

également dissuasive du fait d'un salaire qui tourne à 1,1 du SMIC en début de carrière, très en dessous de ce à quoi pourraient prétendre des détenteurs d'un bac+5. Loin de s'attaquer au problème de fond, le ministère mise depuis plusieurs années sur le recrutement de contractuels; la loi de la transformation de la fonction publique de 2019 légalisant cette possibilité, sans pour autant résoudre le problème, laisse des territoires isolés sans enseignants et/ou remplaçants. Peu soucieux du niveau de formation, à Pôle Emploi les petites

organisations politiques de gauche et écologiste offrent de nouvelles perspectives et notre mobilisation est dynamisée. Redonner à l'éducation son caractère émancipateur et égalitaire au service de l'intérêt général, où la culture commune reprend ses droits, où ses enseignants sont revalorisés et recrutés sous statut, sont nos priorités et ne peuvent souffrir d'un attentisme. La nomination de Pap Ndiaye au ministère de l'Éducation Nationale ne doit pas nous tromper. Nommé pour donner le change face à la menace d'une gauche réunie en

capacité de gagner les élections législatives, son déplacement le 2 juin 2022 auprès du président Macron dans les écoles de Marseille nous fait craindre une marge de manœuvre bien faible. Au lendemain des élections législatives, avec une majorité

présidentielle fragilisée, une assemblée nationale fragmentée qui va recouvrir ses droits aux débats, les changements urgents nécessaires ne pourront se faire sans les actions du terrain et la voix de celles et ceux qui œuvrent tous les jours dans les établissements scolaires. Les élections professionnelles de décembre 2022 seront également déterminantes.

Enfin compter sur chacun-e pour peser sur les choix et orientations qui seront pris, sera essentiel.

## EDITO

# SALLE DES PROFS, SANS PROF, FATALITÉ OU CRISE ORGANISÉE ?

annonces exigent un bac+3... Et dans les rectorats sont organisés des jobs datings ! Il n'y a ni hasard, ni fatalité ! Au choix affiché de répondre à des exigences de réduction de la dépense publique, et d'alimenter un système d'école à deux vitesses, le SNEP et la FSU militent pour d'autres voies, et font campagne auprès des candidat-es aux législatives en les interpellant puis en les rencontrant pour porter leurs propositions et revendications. Les accords pour une coalition des



# ELECTIONS LEGISLATIVES

Nathalie LACUEY

Secrétaire académique du SNEP FSU Bordeaux  
nath.lacuey33@gmail.com



Fabrice ALLAIN

Secrétaire départemental SNEP FSU Gironde  
s2-33@snepfsu.net



A la veille des scrutins législatifs, des 12 et 19 juin 2022, le SNEP FSU a sollicité les candidats à l'élection pour porter nos revendications dans les débats.

Interpeller les futurs élus de l'Assemblée nationale qui participent dans le cadre du travail législatif, à l'examen des projets de lois, au dépôt de propositions de lois, d'amendements, à leur vote, revêt un sens fort.

Aussi, les nouvelles perspectives, notamment du fait des accords pour une coalition des organisations politiques de gauche et écologiste nous engagent et nous invitent à avancer avec force notre projet pour l'école, l'EPS et le sport. Face au projet Macron qui poursuit la casse du service public d'éducation, qui favorise l'intérêt particulier au détriment de l'intérêt général, nous opposons d'autres choix et souhaitons les partager, en discuter.

Le SNEP FSU a fait parvenir un courrier à un grand nombre de candidat-es, excepté ceux de l'extrême droite, afin de jouer tout son rôle d'organisation syndicale majoritaire représentative, porteuse de propositions et de revendications pour l'EPS, le sport scolaire, le sport, les personnels et de demander des audiences.

Pour celles obtenues, le SNEP FSU a rendu visible dans des comptes rendus les différents programmes politiques portés par chaque candidat et mouvement d'appartenance sur ces dossiers.

Il a engagé les collègues à se saisir massivement du vote pour apporter un soutien en faveur des candidat-es proches de nos revendications et valeurs.

Chaque rencontre, nous a permis d'affirmer, la nécessité de renforcer l'EPS à l'École en portant à 4h hebdomadaires le volume horaire d'enseignement, l'abrogation de la loi de Transformation de la Fonction publique, la mise en œuvre immédiate d'un plan de recrutement par concours de 1500 enseignants d'EPS titulaires pendant 5 ans avec une formation digne de ce nom, de 500 postes en STAPS, l'aménagement des fins de carrière, la revalorisation des salaires et des pensions.

Quelle que soit l'issue du scrutin, nos interpellations se poursuivront, et nous mènerons campagne pour faire entendre les besoins urgents pour l'École, l'EPS, le sport et peser dans les choix politiques et appellerons la profession à s'engager à nos côtés. L'enjeu pour le SNEP FSU est bien de porter l'ensemble de ses revendications auprès des candidat.es et de maintenir la pression auprès des élu-es.

Lire le compte rendu de l'audience:



## Sédentarité et inégalités de pratique des activités physiques et sportives.

Agir pour une jeunesse plus sportive c'est possible !  
Le SNEP-FSU interpelle les candidat-es.

## Développer l'EPS, le sport scolaire et le sport en France : une urgence !

### Les propositions du SNEP-FSU.

- 4 h d'EPS durant toute la scolarité.
- Des recrutements à la hauteur des besoins : 1 500 postes au CAPEPS par an pendant 5 ans.
- 200 postes sur le secteur sport par an pendant 5 ans.
- Constructions, rénovations d'installations sportives adaptées aux formes de pratiques et éco-responsables.
- Conditions de travail, nécessaire prise en compte d'une spécificité professionnelle.
- Augmentation de la subvention de l'État pour le sport scolaire.
- Nouvelle loi d'orientation et de programmation pour le sport.



# ELECTIONS PROFESSIONNELLES

## DU 1ER AU 8 DÉCEMBRE: JE MANIFESTE DANS LES URNES !

Fabrice ALLAIN

Secrétaire départemental SNEP FSU Gironde  
s2-33@snepfsu.net



### DES ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES EN 2022

Les élections professionnelles dans la Fonction publique se dérouleront du 1er au 8 décembre prochain. Si le quinquennat Macron a fortement attaqué la représentation des personnels

en réduisant à la portion congrue bon nombre des compétences des commissions paritaires, nous pensons, au SNEP et à la FSU, que ces élections sont le moment d'affirmer notre attachement au paritarisme, garant de la transparence et de l'égalité de traitement des agents publics.

### LA FSU ?

Depuis l'éclatement de la FEN au début des années 90, le SNEP fait partie de la FSU, fédération regroupant 21 syndicats, dont 9 directement liés à l'Education.

L'organisation fédérale dans la FSU repose sur une forte volonté de démocratie interne, où le débat et la recherche de synthèse constituent des piliers.

Dans la FSU, toutes les décisions, tous les mandats doivent être validés par un vote rassemblant 70% des voix. Ce dispositif garantit des formulations les plus unitaires possibles, un rassemblement autour des revendications portées.

La FSU fonctionne sur un trépied constitué des syndicats nationaux, comme le SNEP, des sections départementales et des tendances. Ces dernières expriment différents courants de pensée, alimentant le débat général et bannissant une pensée hégémonique.

### ENJEUX

Le SNEP, au sein des délégations FSU, siège du niveau national à départemental dans toutes les instances décisionnaires de l'Education nationale. Cette présence est un gage de défense des intérêts du métier, des personnels mais aussi un moyen de faire avancer nos idées, d'imposer un rapport de force pour obtenir des améliorations immédiates et peser pour une transformation de la société, plus égalitaire, écologique,



sociale.

Voter aux élections professionnelles c'est affirmer l'importance d'avoir des représentant-es FSU dans toutes les instances qui portent la voie du progrès. C'est manifester dans les urnes l'importance d'entendre la voix des travailleurs-ses, des agent-es publics-ques qui connaissent leur métier et en proposent des améliorations pour toutes et tous.

Suite à la loi destructrice de transformation de la Fonction publique de 2019, il s'agit maintenant de voter massivement pour reconquérir les droits attaqués pour ensuite en obtenir de nouveaux. Le SNEP et la FSU portent notamment des revendications sur les rémunérations (dégel et rattrapage du point d'indice, revalorisation des grilles indiciaires de 70 points, refus du salaire au mérite), les carrières (déroulement sans obstacle de classe au rythme le plus élevé, plan de titularisation), les retraites (âge de départ à 60 ans)...

### SE RASSEMBLER

Pour gagner de nouveaux droits, nous devons avancer ensemble. Les débats sont nécessaires, la recherche de la plus grande unité possible aussi. Le SNEP appelle à la formation de comités de campagne partout où cela est possible pour organiser ces élections, planifier des réunions de secteurs, informer les collègues et redonner l'espoir.

Se rassembler autour de revendications communes, c'est partager ensemble un projet de société et d'École. C'est faire obstacle à la concurrence exacerbée et au repli sur soi du néolibéralisme.

Tous-tes les militant-es, les adhérent-es qui souhaitent s'engager dans la préparation de ces élections sont invité-es à prendre contact avec le SNEP académique (s3-bordeaux@snepfsu.net). Dès la rentrée de septembre, des réunions de proximité seront mises en place pour appréhender les caractéristiques des élections professionnelles, le périmètre d'action des instances qui seront élues, l'organisation de nos actions sur le terrain.

Tout-e seul-e on va plus vite, ensemble on va plus loin.



### LE VOTE ÉLECTRONIQUE

Le scrutin s'effectuera du 1er au 8 décembre 2022 par vote électronique. A l'heure où ces lignes sont écrites, des tests sont en cours dans certaines académies. Dès que la procédure sera validée, nous vous informerons des modalités.

### VENIR MILITER AU SNEP FSU !

Ces élections sont l'occasion de venir rencontrer les collègues des sections départementales et académique du SNEP FSU Bordeaux. Profs d'EPS, retraité-es, non titulaires, les militant-es du SNEP FSU consacrent du temps à la défense du métier, des personnels et à l'amélioration des conditions d'études, d'enseignement. Renforcer ce collectif, c'est participer à l'évolution de notre discipline et défendre une société plus juste, plus sociale, plus écologique.

**Si tu hésites, prends contact avec un-e militant-e du SNEP pour te faire une idée !**



# RECOURS MUTATIONS...

Camille Jacques

et es commissaires paritaires du  
SNEP FSU Bordeaux



Le mouvement intra-académique a livré ses résultats le vendredi 17 juin 2022. Le SNEP-FSU s'est immédiatement rapproché des collègues, via une enquête électronique et par l'investissement des commissaires paritaires.

En effet, la loi de la transformation de la fonction publique a mis de côté les organisations syndicales dans toutes les opérations du mouvement. Le SNEP-FSU s'efforce de maintenir le lien avec l'ensemble de la profession en amont des demandes de mouvements mais également dans l'après. Il est essentiel d'accompagner les collègues dans la compréhension du résultat qu'il soit positif ou négatif. Le SNEP-FSU s'investit afin de ne pas laisser les collègues seuls face à l'administration. Nous dénonçons une nouvelle fois l'opacité des opérations. A travers nos travaux auprès des collègues, nous tentons d'apporter des explications et des solutions à l'ensemble des demandeurs de mutations.

Suite à ces résultats, il est possible d'effectuer un recours administratif et éventuellement de demander une révision d'affectation provisoire en fonction des situations particulières. Le SNEP-FSU participe à une commission au début du mois de juillet afin d'appuyer et de défendre les collègues engagés dans ces procédures. Il nous reste encore quelques occasions de faire remonter certains dysfonctionnements et de défendre nos idées. Il ne faut pas laisser passer cette occasion.



## Mouvement intra-académique 2022

### Barres départementales :

Dordogne : 219,2

Gironde : 446,2

Landes : 1039,2

Lot et Garonne : 274

Pyrénées Atlantiques : 1060,2

## TOUTES LES INFOS SUR LE SITE DU SNEP FSU BORDEAUX



**SNEP FSU Bordeaux**

ACCUEIL ACTUALITÉ - CARRIÈRE - MÉTIER - MUTATIONS - STRESS - ÉQUIPEMENTS - CONTRATS - SE SYNDIQUER

**[Mutations] Recours et demande d'affectation provisoire suite à mutation intra 2022**  
20 juin 2022 • Fabrice ALLARD

**Recours et Affectations provisoires**  
Les résultats du mouvement intra académique ont été publiés ce vendredi 17 juin.

**Vous avez encore la possibilité d'effectuer un recours administratif et d'être représenté par le SNEP-FSU jusqu'au 30 juin dans le cas où :**

- Vous n'obtenez pas de mutation.
- Lorsque, devant recevoir une affectation, vous êtes mutés en extension dans un département ou une zone de remplacement que vous n'avez pas demandé.

Il faut déposer ce recours sur l'application Colliris

Enfin et si votre situation ne relève pas d'un recours administratif, vous pouvez présenter une demande de révision d'affectation provisoire jusqu'au 30 juin 2022, par courrier électronique, à l'adresse suivante : [ce@spac-bordeaux.fr](mailto:ce@spac-bordeaux.fr)

Attention : il est possible de faire UNE demande de recours administratif doublée d'UNE demande de révision d'affectation provisoire.

Enfin, afin de vous aider dans les différentes démarches, nous vous invitons à contacter Camille JACQUES qui vous représentera lors des commissions inhérentes aux différents recours.

Contact : [camillejacques1984@gmail.com](mailto:camillejacques1984@gmail.com) / 0668995412

**La coin des départements**

**Articles récents**

(Mutations) Recours et demande d'affectation provisoire suite à mutation intra 2022 20/06/2022

(Équipements sportifs) Bilan des visites de SNEP-FSU 33 dans les établissements scs de Bordeaux et de Marmande : les élèves se sentent considérés 18 juin 2022

(Billets) Le SNEP FSU interpelle les can 5 juin 2022

Billets et le SNEP FSU en audience au Rectorat de Bordeaux 30 mai 2022

**Stage péda STEP VOGA, MUSOU - mars 2022**

**TOUS LES DO LES VIDÉOS LES PHOTOS**



# LE SNEP FSU BORDEAUX REÇU AU RECTORAT...

Le SNEP FSU de l'académie de Bordeaux a été reçu le mercredi 25 mai 2022 en audience au Rectorat de Bordeaux. Nathalie LACUEY et Fabrice ALLAIN ont rencontré M. MICHELI, DRH, Mme ZOU PERY, Cheffe de la DPE et M. DUVERDIER, IA-IPR.

Cette audience, à l'initiative du SNEP FSU, a permis de parcourir un ensemble de sujets d'actualité, fonctionnaires stagiaires, contractuels alternants, postes à profil (POP), enseignement de spécialité. Pour chacun des sujets, le SNEP FSU a porté son analyse, ses revendications et propositions, a questionné l'institution.

## Les fonctionnaires stagiaires:

La mise en place de la réforme de la formation des enseignants qui impose une affectation à temps plein pour une majorité des reçus-es au CAPEPS et ceux justifiant d'un master 2 MEEF ou d'une expérience dans la discipline significative (1 an et demi à temps plein sur les 3 dernières années) a orienté nos interventions et questionnements. Après avoir dénoncé une réforme guidée par une logique de récupération des moyens peu soucieuse des enjeux de formation, le volume de 10 à 20 journées de formation sur l'année ne pouvant répondre aux besoins, nous avons réaffirmé :

- L'importance du volontarisme des équipes accueillantes,
- L'importance des conditions d'enseignement, public élèves, installations sportives,
- L'importance de la proximité de l'INSPE même si les temps de formation sont fortement réduits. Le lien avec les formateurs doit être favorisé.

Si les réponses rectorales n'ont pas été précisées en termes de nombre de supports stagiaires, de temps de formation, il nous a été assuré que le travail était en cours. Aussi trois règles de principe seraient observées pour le choix des supports :

- Ne pas bloquer le mouvement intra-académique. Des postes sont convoités, des équipes pédagogiques sont en attente de stabilité afin de construire sur du long terme des projets.
- Établissements proches des centres de formation (Bordeaux et Pau),
- Bloc horaire suffisant.

Nous restons vigilants...

## Les contractuels alternants:

Nous réaffirmons notre désaccord avec ce dispositif qui ne peut constituer une voie de formation et de réussite satisfaisante. Nous dénonçons là aussi une mesure guidée par une logique de moyens à moindre coût, d'une main d'œuvre pas chère en lieu et place de moyens conséquents pour une véritable formation.

Nous avons présenté les résultats de l'enquête SNEP FSU contractuel alternant EPS 2021-2022. Il en ressort que la principale difficulté avancée concerne la surcharge de travail entre la réalisation du mémoire, du contrat et la préparation du concours, donc de concilier études et contrat. Il est également souvent évoqué la distance importante entre l'INSPE, l'établissement et le domicile source de fatigue et de coût financier important. Enfin une difficulté liée à l'intégration dans l'établissement (posture, relation avec les collègues...) et la gestion des classes est à noter.

Le rectorat s'est engagé à privilégier la proximité de l'INSPE concernant les affectations. Des entretiens avec les candidat-es sont en cours (9 sur Pau, 11 sur Bordeaux), sans connaître pour l'instant le nombre de supports prévus. Ces supports sont liés aux moyens et besoins dégagés suite à la finalisation des répartitions DGH dans les établissements.

## Le mouvement 2022 et les postes à profil:

La mise en place de ces postes à profil se fait dans contexte de suppression de postes, d'affectation de stagiaires à temps plein. La loi de transformation de la fonction publique de 2019 permet le développement de ces postes qui répondent à une commande politique avec la volonté de déroger aux règles du paritarisme et de mettre en place :

- un recrutement par le chef d'établissement
- une contractualisation des missions
- une mise au pas de l'enseignant.

Le profilage, souvent non fondé, en lien avec un cahier des charges classique concernant les sections sportives scolaires, nous interroge de plus dans une académie attractive, soustrayant 3 postes aux mouvements inter et intra.

Nous souhaitons savoir si un travail de concertation a été réalisé avec les équipes pédagogiques des établissements concernés et quel est le cheminement qui a justifié le profilage.

Si nous pouvons entendre la volonté d'avoir des enseignants titulaires sur tous les territoires, ce que le SNEP FSU revendique pour assurer la continuité du service public

d'éducation, nous opposons un recrutement massif de professeurs par voie de concours et un plan de formation tout au long de la carrière pour permettre aux enseignants en poste de s'engager sur les projets, les missions, enrichir et renouveler leurs pratiques, répondre aux exigences du cahier des charges des sections sportives scolaires.

## L'enseignement de spécialité:

Le SNEP FSU a manifesté son étonnement face à un élargissement très insuffisant de cet enseignement à la rentrée 2022. Seulement 2 établissements supplémentaires accueilleront cette spécialité (7 lycées au total sur l'académie). Nous avons pointé un calendrier de campagne de candidature trop contraint et dans une période de rentrée scolaire très chargée (4 septembre 2021/ 8 octobre 2021). La nécessité de donner plus de temps aux équipes pour postuler et constituer leur dossier est entendue avec la possibilité, à la demande des collègues, d'être accompagnés par l'inspection. Il nous semble intéressant également de mettre en relation les équipes d'établissement ayant déjà l'EDS pour mutualisation, échanges, anticipation sur le travail qui s'avère très chronophage.

Suite à une enquête, il apparaît que cette première année de mise en place est positive avec 80% des élèves qui poursuivent cet enseignement en terminale. Cependant, nous affirmons que les enseignants sont en attente de production de ressources, de corpus et d'un plus grand accompagnement des IPR et de l'IG, de moyens DGH, de moyens financiers (via région) pour l'achat de matériel (vidéo, ...), pour des déplacements sur des infrastructures permettant d'élargir l'offre d'activités.

Enfin, nous avons porté la réflexion sur la problématique de la mixité des publics. Seulement 26,2% de filles intègrent cette spécialité dans l'académie. L'objectif de plus de filles doit constituer un projet. Selon une enquête SNEP FSU « filles et STAPS » : à sportivité égale, les filles se sentent moins sportives, se censurent, se sentent moins en capacité de faire et de réussir, s'imposent davantage de contraintes. Un travail non négligeable dans nos enseignements doit être réalisé sur la valorisation de la pratique des filles et de conviction dans le cadre de l'orientation. L'idée d'un stage de formation a été proposé.

## Bilan:

Si la volonté de dialogue a bien été constatée, nous déplorons par ailleurs, avec un ordre du jour pourtant précisé bien en amont de l'audience, un manque de réponses précises, chiffrées.



## « ...LES ÉLÈVES SE SENTENT CONSIDÉRÉS »

Jérémy CARE

jeremy\_care@yahoo.fr

Christian PIERRAT

christianpierrat@sfr.fr

Co-responsables Equipements  
sportifs SNEP FSU Bordeaux



Le conseil départemental de la Gironde s'est engagé sur les 12 nouveaux collèges et les 10 collèges en restructuration à pourvoir : un gymnase type C, une salle semi-spécialisée, un plateau sportif extérieur comprenant des terrains de HB, BB, un anneau athlétique de 250m et une piste d'accélération.

Le SNEP-FSU 33 s'est donc déplacé sur les nouveaux collèges Philippe Madrelle de Marsas et Jacques Ellul de Bordeaux afin de discuter avec les collègues des équipements sportifs livrés. Le bilan de ces visites est dans l'ensemble très positif : l'acoustique, le thermique, la qualité des surfaces, les éclairages des gymnases et des salles offrent aux élèves des conditions d'apprentissage très satisfaisantes après une année d'utilisation.

Même si des points d'amélioration peuvent être apportés sur les extérieurs, la mutualisation ou la fonctionnalité des espaces de stockage, nous adresserons des retours positifs au conseil départemental de la Gironde.

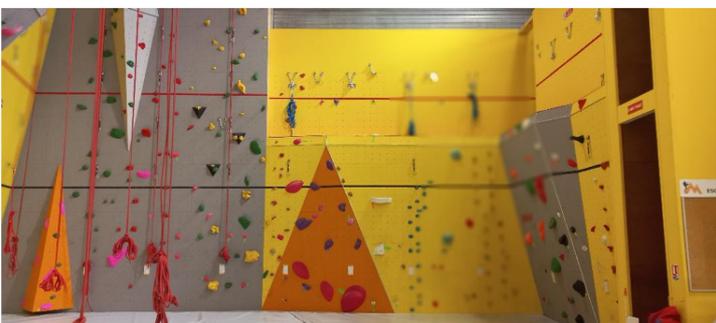
Ces nouveaux équipements constituent un signal fort et une avancée significative envoyés aux acteurs de l'EPS et de l'UNSS (élèves, enseignants, parents d'élèves et partenaires extérieurs) : « Les élèves se sentent considérés » nous dira le collègue de J.Ellul.

Ils sont également le fruit de 20 ans de partenariat et de luttes du SNEP-FSU 33 avec les décideurs locaux à faire considérer les installations sportives comme des salles de classes centrales et indispensables pour enseigner une EPS de qualité.



## SPORT SCOLAIRE

Attaché au fonctionnement démocratique de l'UNSS, le SNEP FSU s'est exprimé sur la situation du service régional.  
Lire la déclaration en CDUNSS 64 avec le lien ci contre





## INFOS À GARDER.

# FICHES : DROITS DES PERSONNELS.

## FICHE 2: Expertise médicale, que dois-je faire ?

### UNE EXPERTISE SE PRÉPARE-T-ELLE ?

Oui bien sûr, la durée de l'expertise est très brève, il vous faut pouvoir et savoir présenter au médecin agréé les **seuls** éléments dont il a besoin pour qu'il se prononce **favorablement** sur votre dossier.

Cette préparation se fait :

Ø en demandant aux services des affaires médicales de la DSDEN, avant même de solliciter le rendez-vous auprès de l'expert, qu'ils vous transmettent copie de la lettre de mission confiée à l'expert. Vous pourrez ainsi fournir les justificatifs adéquats en fonction de ce qui doit être expertisé et de ce que vous souhaitez obtenir.

Ø en contactant sans délai le groupe « respect du métier et des personnels » du SNEP FSU --->



### QUAND ET POURQUOI UN AGENT PEUT-IL ÊTRE CONVOQUÉ CHEZ UN EXPERT ?

Ø Après un accident de service, si la DSDEN refuse la présomption d'imputabilité, elle demandera à l'expert de déterminer si cet accident est imputable au service et en lien certain et unique avec celui-ci et/ou si des soins donnés liés à cet accident se justifient.

**Attention**, il n'est pas normal que la **présomption d'imputabilité soit remise en cause**, dans ce cas NOUS PREVENIR IMMEDIATEMENT.

Ø Lorsque l'agent est atteint d'une maladie professionnelle, pour établir l'existence de cette maladie si celle-ci ne figure pas dans la liste des maladies professionnelles ou si le médecin de prévention a établi un rapport défavorable.

Ø Pour évaluer une éventuelle Incapacité

Permanente Partielle (IPP), suite à cet accident ou cette maladie quand l'état de l'agent a été déclaré consolidé avec séquelles.

Ø Après une demande d'octroi de Congé Longue Maladie (CLM), ou de Congé Longue Durée (CLD) pour déterminer si ce congé se justifie et pour en déterminer la durée.

Ø Pour une réintégration après un CLM ou CLD.

Ø Pour une poursuite de congé ordinaire de maladie (CMO) de plus de 6 mois consécutifs.

Ø Dans le cas d'une demande de prolongation de Temps Partiel pour Raison Thérapeutique (TPRT) au-delà des 3 premiers mois obtenus, pour que soit donné un avis à la poursuite de ce TPRT.

Ø Pour une mise en disponibilité pour raison de santé.

Ø Pour un reclassement lié à des problèmes de santé.

Ø À tout moment de la carrière de l'agent pour déterminer l'aptitude de l'agent à exercer ses fonctions, si l'administration l'estime nécessaire.

### QUI SONT LES EXPERTS OU MÉDECINS AGRÉÉS ?

Ce sont des médecins généralistes ou spécialistes désignés par l'administration. Chaque Préfet en établit la liste.

### QUI CONVOQUE L'AGENT CHEZ UN EXPERT ?

C'est l'administration de l'éducation nationale qui décide de diligenter une expertise. En Aquitaine ce sont les services des affaires médicales des différentes DSDEN qui sont chargés de cette mission. Ces services, suivant le cas, dirigent directement l'agent vers un expert ou confient cette tâche à la Direction Départementale de l'Emploi du Travail et de la Solidarité (DDETS). N'oubliez pas que, si l'administration vous dirige vers un expert, c'est une obligation pour vous de le rencontrer, aussi vous devez demander le remboursement de vos frais de déplacement en joignant la convocation.

### QUELS SONT LES DOCUMENTS RÉDIGÉS PAR L'EXPERT ?

Le médecin agréé rédige deux documents :

Ø un document administratif : il s'agit de ses conclusions. Elles sont adressées à la DSDEN, et répondent aux seules questions posées dans la lettre de mission. Ce n'est pas un document médical, il n'est pas confidentiel, Ø un document médical : il s'agit de l'expertise exhaustive qui étaye médicalement les conclusions administratives. Ce document confidentiel est adressé à la DDETS.

Après l'expertise, vous pouvez et devez demander les copies de ces documents. Elles ne peuvent vous être refusées, vous en aurez besoin.

### COMMENT SONT UTILISÉS LES DOCUMENTS D'EXPERTISE ?

Plusieurs cas peuvent se présenter :

Ø les conclusions de l'expert vous sont favorables et permettent aux services de la DSDEN de prononcer un avis qui sera validé par décision du Rectorat sous forme d'arrêt,

Ø la DSDEN sollicite la DDETS pour confirmation ou infirmation de l'avis de l'expert en Conseil médical restreint ou siégeant en formation plénière. Une fiche 3 dans le prochain bulletin académique fera le point sur ce thème des conseils médicaux.

**Préparer son dossier pour lequel est sollicité un médecin agréé demande connaissance de ses droits et conseils individualisés. Une expertise ça se prépare, ça s'analyse, il faut agir en anticipant même si les représentants du personnel lors des conseils médicaux réunis en formation plénière peuvent si nécessaire la contester, notamment en se référant à des éléments non pris en compte par l'expert, mais ça reste difficile...**

**Le groupe respect du métier et du personnel du SNEP FSU vous apportera son EXPERTISE, sa VIGILANCE.**

**Nous suivrons TON dossier, pour faire respecter TES DROITS pour TOI et pour la PROFESSION.**

Références réglementaires : décret n°86-442 du 14 mars 1986 et code général de la fonction publique.

### Fiches à venir :

3- Mon dossier va passer en Conseil médical réuni en formation plénière ex Commission de réforme. Quels sont mes droits ?

4- Je suis accusé(e) d'attouchements ou de voyeurisme que dois-je faire ?



# ADHESION

Jean Luc SABY

Secrétaire départemental SNEP FSU Lot et Garonne

jlsaby47@gmail.com



## ADHÉRER, VOTER POUR UNE SOLIDARITÉ ACTIVE !

Il y a fondamentalement deux rendez-vous à ne pas rater pour rendre compte de sa solidarité à la profession : l'adhésion syndicale et le vote aux élections professionnelles. L'adhésion, c'est l'existence pure et simple du Snep, c'est donner vie à ses activités : bureaux, formation, échanges ... etc. Le vote, c'est garantir la représentativité FSU (fédération d'appartenance du Snep) dans les instances de l'éducation nationale.

Tous ceux qui contribuent à l'adhésion et aux élections professionnelles participent à un « minimum syndical » alors que ceux qui s'abstiennent, comptent (sans se l'avouer), sur ceux qui s'y collent...

## STAGES PEDA

Annie BOURREL

Groupe éducatif académique

SNEP FSU Bordeaux

### Stage "DANSE", 13 et 14 juin 2022, Agen

Ce stage a réuni 55 collègues venant de toute l'Académie. Encore une fois le succès de nos stages ne se dément pas, en grande partie par une organisation bien anticipée au Lycée B. Palissy. Mais aussi par la qualité d'intervention de Ana RIBEIRO et de son collectif de danseuses professionnelles et semi professionnelles. Elles ont apporté leurs compétences et beaucoup de situations mises en oeuvre lors des 4 demi-journées du stage. Une séquence originale a été testée: "danse Europe" qui fera des émules sans aucun doute.

Les apports didactiques intimement liés à l'intervention seront réinvestis par les collègues présents.

L'activité physique a été intense malgré les conditions de pratique rendues difficiles par la température élevée. Toutes et tous repartent enthousiastes.

### Stage "GYM, 16 et 17 juin 2022, Agen

Le mérite des 25 collègues inscrits au stage gymnastique à Agen a été grand car la température extérieure s'est élevée jusqu'à 41 degrés... Le stage s'est déroulé dans d'excellentes conditions matérielles au centre J.Clouché et a permis de rester sur place pendant les 2 jours.

Les collègues intervenantes Cindy Soubrane et Marie DAVID ont développé une conception d'enseignement de la gymnastique issue des travaux de J.F ROBIN ET P.GOIRAND sur la base de "la gymnastique, jeu de règles" les plus pertinentes pour la classe et choisies par l'enseignant. Ce dernier met en oeuvre un ensemble de règles qui permettent à l'élève de construire progressivement des compétences de gymnaste, d'aide et d'évaluation.

L'hébergement proche du lieu de stage et les repas ont été très bien organisés par Didier et Sylvie. **Merci à tous et à bientôt sur ces stages qui nous rassemblent et nous ouvrent de nouvelles pistes de réflexion.**



## STAGE GRAND SAUT

Sandra DUFAURE

Commissaire paritaire SNEP FSU Bordeaux



Si les cartes seront rebattues à la rentrée 2022 pour les futur-es fonctionnaires stagiaires et leur affectation revue à la faveur d'une affectation nationale, jusque-là les collègues fonctionnaires stagiaires étaient pour une très grande majorité affectés à mi-temps dans l'académie où ils avaient passé leur concours.

Le moment des mutations venus, la plupart quittent alors leur Région et sont affectés selon leur barème dans les académies. Ce « grand saut » à la fois vers de nouveaux horizons mais aussi dans un métier désormais à plein temps nécessite d'appréhender les mécanismes de fonctionnement des établissements, de connaître ses droits, de savoir les points d'appuis. Le SNEP FSU Bordeaux propose donc ce stage pour outiller les jeunes collègues pour faciliter leur premier poste de titulaire.

La journée de formation aborde les premiers contacts avec l'établissement d'affectation, les démarches à ne pas louper, les aides financières à solliciter mais aussi le rôle des enseignants au conseil d'administration, le sport scolaire ou encore le droit syndical. Point fort de la journée, la prise de contact directe avec des

collègues de l'académie d'arrivée invités en visio. Militant-es du SNEP FSU, ces collègues donnent toutes les informations utiles et nécessaires pour une arrivée confortable. Échanges de coordonnées et discussions en direct permettent d'envisager sereinement cette rentrée un peu particulière !

Ce stage fut un temps fort pour ces futurs néo-titulaires qui ressortent avec moins d'inquiétude par rapport à leur rentrée dans le métier. Beaucoup de retours positifs des collègues sur le contenu, l'accueil et l'écoute des intervenants.

Ce stage relancé depuis 2 ans dans l'académie de Bordeaux semble absolument nécessaire à stabiliser à long terme. Les échanges avec les collègues stagiaires ont permis de faire remonter la réduction de plus en plus prégnante du temps accordé à la formation disciplinaire. Nous demandons au ministère/rectorat que les professeurs stagiaires puissent bénéficier d'une formation de qualité et en accord avec le métier.

SNEP FSU